

DATE DE CONVOCATION : 10 Octobre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMECHE – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – K. PERROIS – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à P. FREON – C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE – G. MICHELY donne pouvoir à K. GAI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – C. BONNEAU – G. MICHELY – S. LABROUSSE – F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

OBJET : SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE DE DEUX CHAUDIÈRES A L'ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

LE Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa précédente délibération du 10 juillet 2019 n° 2019-79 portant demande de financement au Département pour le remplacement de la chaudière de l'école Maternelle Marie Curie,

CONSIDÉRANT la vétusté de la chaudière de l'école maternelle Marie Curie,

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement

CONSIDÉRANT le montant de l'opération à hauteur de 29 113.85 € HT après mise en concurrence

CONSIDÉRANT que le Département de la Charente, dans le cadre du soutien à l'initiative locale peut subventionner les bâtiments scolaires du premier degré

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 20 VOIX POUR**, décide :

- ✓ d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Charente, à hauteur de 20 % du montant de la dépense de la pose et fourniture de deux chaudières pour l'école maternelle Marie Curie, d'une dépense plafonnée à 70 000 € HT
- ✓ Accepte le montant de l'opération à 29 113.85 € HT
- ✓ Fixe le plan prévisionnel de financement comme suit :

Opérations	Montant HT	Financement	
		Dispositif	Montant
Remplacement d'une chaudière école Marie Curie pour l'acquisition et l'installation de deux chaudières	29 113.85 €	Département Soutien à l'initiative locale : 20 % d'une dépense plafonnée à 70 000 € HT	5 822.77 €
		ENEDIS	986 €
		Total des subventions	6808.77 €
		Reste sur fonds propres	22 305.08 € HT

✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE